

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal no 67 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration

Gland, le 16 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG ; 1 ^{er} membre
M.	David Biemmi	GDG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
M.	Georges Grandjean	GDG
Mme	Isabelle Wegmann	UDC
M.	Rasul Mawjee	PLR, rapporteur

s'est réunie les 2, 3, 9, et 2 avril 2020.

Excusé-e-s

Les 2, 3 et 9 mars 2020 : Angelita Galvez

Le 3 mars 2020 : Georges Grandjean

Le 9 mars 2020 : Isabelle Wegmann

Le 9 mars 2020 : David Biemmi

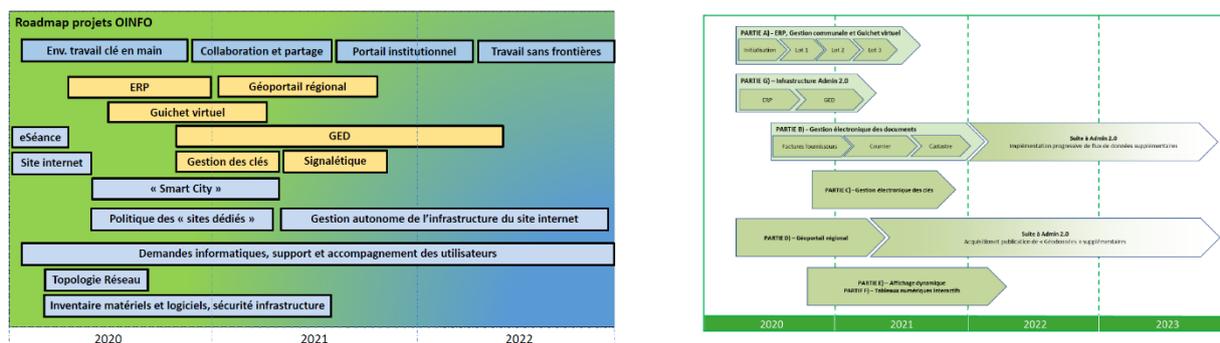
Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gérald Cretegy, Syndic, M. Gilles Davoine, Municipal, ainsi que M. Julien Niklaus, Secrétaire municipal, M. Julien Ménoret, Chef du service des finances et Boursier communal et M. Olivier Mivelaz Chef de l'office informatique pour les informations fournies et les réponses à nos questions.

Préambule

La Municipalité a commencé en 2016 l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'une stratégie « Admin 2.0 ». Un certain nombre de projets ont déjà été mis en place tels que la gestion des absences (octobre 2016), la gestion des salaires (janvier 2018) et du personnel ainsi que la gestion et documentation des séances.

Pour la période 2020 à 2022, elle a élaboré ce préavis 67 qui couvre une partie de la mise en place de cette feuille de route avec plusieurs sous-projets.



Ces sous-projets sont :

- Partie A : la gestion financière (comptabilité générale, gestion des débiteurs et des fournisseurs, budget, contentieux, caisses, etc.). Nous faisons référence ici à l'ERP à proprement parler, la gestion communale (contrôle des habitants, gestion du cimetière, permis de construire, etc.) et les prestations à la population via un guichet virtuel novateur ;
- Partie B : la gestion électronique des documents ;
- Partie C : la gestion centralisée des accès aux bâtiments grâce à des cylindres et clés électroniques ;
- Partie D : la publication des données du système d'information territorial de la Commune sur le géoportail régional ;
- Partie E : les écrans d'information pour « Affichage dynamique » ;
- Partie F : les tableaux numériques interactifs pour salles de réunions ; et
- Partie G : les moyens matériels et logiciels nécessaires à « Admin 2.0 » .

Exposé

Le noyau central de ce préavis « Admin 2.0 » est la mise en place d'un système ERP et GED pour la gestion de l'administration communale d'un montant global de CHF 592'184.-. Ce montant représente environ la moitié des coûts du préavis et les frais d'exploitation représentent environ les deux tiers. Il est détaillé sous les rubriques parties A1, A2, A3 et B dans le préavis et ce rapport. L'autre moitié couvre les systèmes périphériques qui viennent renforcer ce noyau.

La mise en place du noyau constitue une décision stratégique forte de la Municipalité et doit être appréciée à sa juste valeur. C'est aussi un projet complexe, technique et qui nécessite des compétences professionnelles adéquates. La démarche présentée dans le préavis et réalisée jusqu'à ce jour est garante d'une évaluation correcte des activités nécessaires pour sa réalisation et une maîtrise des risques y afférant tels qu'un dépassement du budget ou des dérapages de la planification. L'adéquation du produit envisagé avec les besoins de l'administration communale semble aussi maîtrisée.

La Municipalité a porté son choix sur le progiciel ProConcept pour la partie A. Ce choix a été fait suite à plusieurs appels d'offre réalisés depuis le début de 2018 jusqu'en juin 2019 selon la Loi sur les Marchés Publics (LMP). L'évaluation des réponses a inclus des séances de démonstration, des prises de renseignements auprès d'autres communes et des demandes de recommandation.

L'appel d'offre a été répondu par 4 soumissionnaires : Prime Technologies SA, Groupe T2i Suisse SA

(fournisseur du logiciel actuel), Ofisa informatique SA et Data Consulting SA. Après normalisation des offres pour une comparaison à périmètre égal, les coûts sur 10 ans sont compris entre CHF 797'711.- et CHF 465'253.-.

Des critères d'évaluation très rigoureux ont permis de sélectionner Prime Technologies SA en qualité d'intégrateur afin d'assurer la compatibilité intégrale des systèmes pour les parties A et B.

Les évaluations ont inclus la pérennité de la solution, les références, la taille et compétences des intervenants, les capacités et fonctionnalités du produit, la contribution de l'entreprise au développement durable, de l'adéquation de l'offre au cahier des charges, la capacité à mettre en œuvre les logiciels proposés et sans oublier les conditions financières. La Municipalité a partagé en toute transparence les rapports d'évaluation confortant la Commission que l'évaluation a été faite avec le plus grand soin et professionnalisme et elle félicite tous les acteurs ayant effectué le travail.

Une procédure de gré à gré auprès de divers prestataires a été effectuée pour les autres parties du préavis.

Partie A : ERP - La gestion financière, gestion communale et guichet virtuel

Pour la mise en place de la partie financière, le traitement des processus métier de la commune, le guichet virtuel et la GED, une solution intégrée a été choisie pour éviter tout problème d'adaptation et d'interfaçage de systèmes différents.

Le prestataire envisagé pour la mise en place de la partie A est la société Prime Technologies SA. Elle intégrera les différentes solutions comme suit :

Partie du projet	Produit	Intégrateur	Editeur
A1) ERP	ProConcept ERP	Prime Technologies SA	ProConcept SA
A2) Gestion communale	Nest/IS-E	Prime Technologies SA	innosolv SA
A3) Guichet virtuel	eAdmin	Prime Technologies SA	Prime Technologies SA

Les coûts des licences du progiciel envisagé dépendent du nombre d'administrés de la commune. Dès lors, les frais annuels seront ajustés régulièrement en même temps que l'augmentation de la population glandoise (par palier).

L'économie des coûts d'exploitation attendue, basée sur la moyenne des 10 dernières années, est d'environ CHF 33'000.-.

Le COPIL confirme que les coûts sont basés sur des forfaits fermes aussi bien pour les ressources externes que pour la mise en place des phases A1, A2, A3 et B. Les honoraires pour l'assistance à la coordination du projet seront facturés en fonction du temps passé à l'apport des services mais au maximum au montant figurant dans l'annexe 1 du préavis.

Le coût des ressources internes prévisible pour la Partie A & B est de CHF 139'933.- charges sociales comprises. Le coût des ressources externes devisé au forfait est de CHF 111'739.- TTC.

Le budget d'investissement demandé est de CHF 354'569.- TTC et ensuite annuellement CHF 86'794.- TTC de licences et maintenance dès sa mise en place. La première année, vu la mise en service au deuxième semestre, les frais de licences et maintenance seront réduit à CHF 62'900.- TTC.

Partie B : GED - La gestion électronique des documents

La GED couvrira l'ensemble des services de l'Administration et des documents reçus et produits de toute nature (factures, courriers, emails, plans cadastraux). L'outil GED sera pleinement intégré aux modules de l'ERP de la gestion communale et du guichet virtuel (ProConcept).

De plus, le logiciel permet la dématérialisation, la génération et le stockage de documents numériques pour une intégration complète entre l'ERP et la GED pour tous les types de documents comptables. Il sera possible de lier toute pièce à une écriture comptable ou à un compte, comme un email, une décision municipale, un préavis, etc.

Le prestataire envisagé pour la mise en place de la solution GED est la société Tebicom SA, basée à Villars-sur-Glâne avec le produit M-Files de l'entreprise éponyme.

Le coût des ressources internes prévisible pour la Partie A & B est de CHF 139'933.- charges sociales comprises. Le coût des ressources externes devisé au forfait est de CHF 111'739.- TTC.

Le budget d'investissement demandé est de CHF 97'682.- TTC et ensuite annuellement CHF 40'578.- TTC de licences et maintenance dès sa mise en place.

Partie C : la gestion centralisée des accès aux bâtiments

Le contrôle des accès aux bâtiments de la Ville de Gland est actuellement basé sur des technologies hétérogènes. La Municipalité souhaite faire l'acquisition et la mise en place d'un progiciel de gestion des clés et l'intégrer avec l'infrastructure informatique communale.

Les buts principaux sont d'homogénéiser les matériels, logiciels et processus ainsi que de garantir un accès maîtrisé aux bâtiments. Seules les entrées des bâtiments principaux ainsi que celles des locaux sensibles sont considérées (exclusion des portes internes aux bâtiments pour les locaux non-sensibles) dans le cadre de ce projet.

Le projet prévoit la sécurisation de 7 bâtiments communaux avec environ 30 serrures contrôlées par connexion filaires, wifi ou autogérées.

Le budget d'investissement demandé est de CHF 130'598.- TTC et ensuite annuellement CHF 6'600.- TTC de licences et maintenance dès sa mise en place.

Partie D : la publication des données sur le géo-portail régional

Pour répondre en partie aux exigences de la loi fédérale sur la géo-information (LGéo) du 5 octobre 2007 et de son homologue vaudoise du 8 mai 2012, la Municipalité a accepté une proposition de mutualisation du géo-portail de la Ville de Nyon par le biais d'une convention relative à la mise en œuvre, la gestion et la maintenance du géo-portail régional du District de Nyon.

Le coût des ressources externes devisé au forfait est de CHF 36'570.- TTC.

L'exploitation de ce portail nécessite des compétences particulières et correspond à une charge EPT de 50%.

La Municipalité demande l'autorisation d'engagement d'une ressource supplémentaire à 50% pour un coût annuel de CHF 64'408.- dès le second semestre de 2020. Le budget d'investissement demandé est de CHF 20'463.- TTC et ensuite annuellement CHF 17'096.- TTC de licences et maintenance dès sa mise en place.

Il n'est pas attendu d'économie sur les coûts actuel liés à l'utilisation du SIT « Géoconcept ».

Partie E : les écrans d'information pour « Affichage dynamique »

La Municipalité souhaite la mise en place d'un tableau d'affichage électronique pour les clients de l'administration fournissant des informations pratiques et de l'actualité glandoise. D'autres tableaux d'affichage sont envisagés dans les locaux de pause des collaborateurs permettant de faire passer des informations, des recommandations et directives importantes, des invitations aux séances et séminaires ainsi que des actualités importantes.

Le budget d'investissement demandé est de CHF 12'507.- pour la mise en place des équipements et ensuite annuellement CHF 5'385.- de licences et maintenance dès sa mise en place.

Le préavis prévoit la mise en place de 6 écrans aux réceptions et locaux de pause des bâtiments de l'Administration (Grand'Rue, Montoly et Borgeaud). Le coût mensuel de location du logiciel est d'environ CHF 400.- HT.

Partie F : les tableaux numériques interactifs pour salles de réunions

La Municipalité requiert l'acquisition de 2 tableaux numériques interactifs pour salles de réunions. Cet équipement permettra de se passer des flip charts, des consommables qu'ils requièrent, ainsi que des beamers bruyants et gourmands en énergie. Ils seront reliés au réseau informatique permettant de gagner en efficacité lors des présentations et séances grâce au partage des documents et leur annotation.

L'acquisition de ces équipements sera effectuée de façon coordonnée avec l'achat des écrans pour les écoles afin de bénéficier des mêmes conditions de volume.

Le budget d'investissement demandé est de CHF 28'648.- TTC pour la mise en place des équipements.

Partie G : les moyens matériels et logiciels nécessaires à « Admin 2.0 »

La mise en place des Parties A à F requiert le renouvellement de plusieurs postes de travail et des upgrades de licences et matériel.

L'achat de ce matériel à travers la centrale PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) permet de bénéficier de rabais importants auprès de divers fournisseurs. Ceci explique le prix très compétitif du matériel informatique qui sera acquis.

Le préavis prévoit d'équiper 12 postes de travail avec le logiciel MS-Project en location pour un coût annuel de CHF 3'189.60 HT. Il est aussi prévu un cycle de formation pour les collaborateurs en sus des coûts annuels.

Le budget d'investissement demandé est de CHF 40'720.- TTC pour la mise en place des équipements et ensuite annuellement CHF 5'708.- de licences et maintenance dès sa mise en place.

Besoins en ressources humaines

La Commission constate avec satisfaction que tant les ressources internes que les ressources externes nécessaires à la bonne réalisation de ce projet ont été évaluées en détail et sont présentées dans ce préavis. Ceci permet d'apprécier l'effort que le personnel communal devra fournir pour la mise en place de l'Admin 2.0 et sa juste rémunération.

L'engagement des ressources externes permettra de compléter les compétences spécialisées nécessaires et de limiter les risques de dérapage de ce projet.

Amortissement

Le plan d'amortissement présenté dans le préavis est pertinent et conforme au règlement sur la comptabilité des communes.

Frais d'exploitation

L'acceptation de ce préavis validera des dépenses supplémentaires de CHF 170'471.- sur le budget 2020 que le Conseil communal a déjà validé en décembre 2019.

Facteurs de succès

Pour la bonne réalisation de ce préavis, particulièrement les parties A & B, un grand travail a été fait en amont et des mesures d'accompagnement ont été entreprises. La Commission mettra en exergue les facteurs de succès suivants :

- participation soutenue du personnel de l'administration communale ;
- documentation détaillée des processus de gestion ;
- évaluation détaillée des ressources internes et externes nécessaires à la réalisation du projet ;
- plan d'accompagnement avec des expertises professionnelles ;
- plan de formation du personnel ;
- implication du personnel dans la mise en place du nouveau système ;
- implication du personnel dans la migration du système et des données.

Toutes ces actions sont un bon présage pour une maîtrise complète de la bonne réalisation du projet.

Remarques

Le présent préavis est conforme au montant cité de CHF 1'200'000.- dans le Plan des investissements du budget 2020 hors coûts affecté au budget 2020 et suivants.

La réalisation de ce projet en 4 étapes avec une préparation conséquente par l'équipe du projet et la réalisation de l'appel d'offres en amont permet à ce préavis d'être parfaitement détaillé sur les besoins et très précis sur les différents coûts.

Les parties A et B du préavis sont ambitieuses en termes d'objectifs, de ressources, de planning et de coûts prévisionnels. L'équipe COPIL mise en place et porteuse de ce préavis, a rassuré la Commission sur le fait que les coûts du préavis sont basés sur des devis fermes et définitifs et ne souffriront pas de dépassement ou ne feront pas l'objet de demande de budget complémentaire.

Les outils mis en place dans le cadre Admin 2.0 doivent améliorer l'efficacité des équipes de l'administration en évitant les doubles saisies, en fournissant des outils adéquats pour leur travail, en facilitant la communication, en gérant les divers documents et finalement en mettant à disposition des administrés et clients un portail virtuel. La commission s'attend à ce que toutes ces améliorations permettront de maintenir l'effectif de l'administration communale sur plusieurs années et d'accueillir les nouveaux habitants dans la commune sans ressources supplémentaires.

La Commission constate que la location du logiciel MS-Project engendre des coûts importants et récurrents. Si la pertinence de l'usage de ce produit n'est pas contestée, le nombre d'utilisateurs et la

décision d'en faire location semble interpeller la commission. Elle recommande d'envisager une meilleure évaluation des besoins et d'étudier l'acquisition des licences pour un produit avec des fonctionnalités qui restent stables.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 67 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'autoriser la Municipalité à acquérir et implémenter les solutions informatiques décrites dans le préavis pour la somme de CHF 1'156'899.-
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'016'966.- ;
- III. d'autoriser la Municipalité à créer un poste équivalent à 50% pour la gestion du géoportail et imputer le coût annuel de CHF 64'408.- au budget de fonctionnement dès 2021 ;
- IV. d'autoriser la Municipalité à dépenser les coûts subséquents estimés à CHF 162'161.- et les imputer au budget de fonctionnement dès 2021.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	David Biemmi Membre	Éric Dällenbach Membre
Jérôme Frachebourg Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Georges Grandjean Membre	Isabelle Wegmann Membre	Rasul Mawjee Membre et rapporteur